

DIJON - 3 DÉCEMBRE 2018

PRÉSENTATION

DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Le 25 septembre 2015, 193 pays ont adopté à l'Organisation des Nations Unies (ONU), un nouveau **programme de développement articulé autour de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD)** pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité, d'ici à 2030.

Ce nouveau programme de développement à l'horizon 2030 s'appuie sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités. Les ODD sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.

Les ODD **couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable** tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Les ODD sont un programme destiné à ne laisser personne de côté. Ils visent à éradiquer la pauvreté en s'attaquant à ses causes, et à rassembler pour changer véritablement les choses, pour les personnes comme pour la planète.

En reposant sur le **partenariat et le pragmatisme**, les ODD visent à faire dès maintenant les bons choix pour **améliorer, de manière durable, le sort des générations futures.**

Ils proposent à **chaque pays, qu'ils soient riches, à revenus intermédiaires, ou pauvres**, une marche à suivre et des cibles claires, en accord avec ses priorités et les défis écologiques globaux.

L'Agenda 2030 pour le développement durable sera réellement efficient s'il est mis en œuvre, aussi à l'échelle locale. Tous les ODD ont des cibles qui sont directement ou indirectement liées au travail des gouvernements locaux et régionaux. Il s'agit de mettre les priorités, les besoins et les ressources des territoires et des populations au cœur du développement durable et d'assurer des échanges continus entre les acteurs mondiaux, nationaux et locaux.

Les ODD constituent donc des leviers d'action dont tous les acteurs (Etats, collectivités territoriales, société civile, acteurs sociaux et économiques, qu'ils agissent à l'international et/ou au niveau national ou local) peuvent se saisir pour construire un monde en commun plus solidaire et plus durable. **Ils permettent la recherche de solutions partagées entre les territoires du monde.**

Par son engagement en faveur d'un développement local à la fois économique, social et environnemental, la Région Bourgogne-Franche-Comté inscrit ses politiques publiques et plus particulièrement sa politique internationale, dans la dynamique des ODD.





Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes reste un des plus grands défis auquel l'humanité doit faire face.

Alors que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a baissé rapidement - en 2013, il était égal au tiers de sa valeur de 1990 - d'après les dernières estimations, 11 % de la population mondiale, soit 783 millions de personnes, vivaient en dessous du seuil d'extrême pauvreté en 2013.

Dans le monde, le nombre de travailleurs vivant avec leur famille avec moins de 1,90 dollar par personne et par jour a diminué de façon sensible au cours

des vingt dernières années, passant de 26,9 % en 2000 à 9,2 % en 2017.

D'après les estimations de 2016, 45 % seulement de la population mondiale bénéficiaient d'un plan efficace de protection sociale avec des prestations en espèces.

En 2017, les pertes économiques dues à des catastrophes naturelles étaient estimées à plus de 300 milliards de dollars. Ces pertes, provoquées par trois puissants ouragans ayant frappé les États-Unis d'Amérique et plusieurs pays des Caraïbes, sont les plus élevées de ces dernières années.

Faits et chiffres

783

MILLIONS

DE PERSONNES

**VIVENT ENCORE DANS
L'EXTRÊME PAUVRETÉ**

soit **11%** de la population mondiale

contre

28% en 1999

Le nombre de personne vivant avec **1,90 \$ / jour** est passé de

26,9% en 2000 à **9,2%** en 2017

300 milliards \$

Pertes économiques dues à des catastrophes naturelles en 2017

45 %

de la population bénéficie
d'un plan de protection
sociale en 2016

44 400

personnes forcées chaque jour de fuir les conflits et la persécution

CIBLES DE L'ODD 1



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (moins de 1,25 dollar/jour/personne)

1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance

1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité

1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, qui se fondent sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

INDICATEURS DE L'ODD 1

Au niveau français - INSEE

- 1.i1** Taux de pauvreté monétaire (seuil à 60 % et à 50 % du niveau de vie médian)
- 1.i2** Taux de pauvreté en conditions de vie
- 1.i3** Intensité de la pauvreté monétaire
- 1.i4** Taux d'effort net en logement
- 1.i5** Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i1** Proportion de ménages n'ayant pas les moyens financiers de consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours
- 3.i7** Taux de renoncement aux soins pour raisons financières
- 7.i1** Proportion de personnes touchées par la pauvreté énergétique
- 8.i7** Proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles
- 10.i1** Taux de croissance du revenu disponible par unité de consommation
- 10.i2** Inégalités des revenus
- 10.i3** Inégalités du patrimoine (indice de Gini)
- 11.i1** Taux de surpeuplement des logements

Au niveau international - ONU

- 1.1.1** Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)
- 1.2.1** Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge
- 1.2.2** Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays
- 1.3.1** Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)
- 1.4.1** Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base
- 1.4.2** Proportion de la population adulte totale, par sexe et par type d'occupation, qui dispose de la sécurité des droits fonciers et qui : a) possède des documents légalement authentifiés ; b) considère que ses droits sur la terre sont sûrs
- 1.5.1** Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes
- 1.5.2** Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB)
- 1.5.3** Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
- 1.5.4** Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale



Ces vingt dernières années, la croissance économique rapide et une meilleure productivité agricole ont permis de diviser par près de deux le nombre de personnes sous-alimentées. De nombreux pays en développement sont maintenant à même de répondre aux besoins alimentaires des plus vulnérables. L'Asie centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes ont accompli des progrès considérables en vue d'éradiquer la faim extrême.

Ces progrès constituent une réussite notable en vue d'atteindre les cibles fixées par les premiers Objectifs du millénaire pour le développement.

Malheureusement, la faim continue de freiner le développement de multiples pays. On estimait à 795 millions le nombre de personnes chroniquement sous-alimentées en 2014, à plus de 90 millions le nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant

d'une insuffisance pondérale grave. Et une personne sur quatre souffre encore de la faim en Afrique.

Les Objectifs de développement durable visent à mettre un terme à la faim et à la malnutrition sous toutes leurs formes d'ici 2030, en faisant en sorte que toutes les personnes - notamment les enfants et les plus vulnérables - aient accès à une alimentation suffisante en quantité et en qualité, tout au long de l'année. Cela implique d'encourager des pratiques agricoles durables, d'améliorer les moyens d'existence et les capacités des petits paysans, de permettre une égalité d'accès à la terre, aux technologies et aux marchés. Cela implique aussi une coopération internationale pour assurer les investissements dans les infrastructures et technologies qui améliorent la productivité agricole.

Faits et chiffres

795 MILLIONS

**UNE PERSONNE SUR NEUF DANS
LE MONDE EST SOUS ALIMENTÉE
(SOIT 795 MILLIONS)**

L'Asie est le continent qui compte le plus de personnes souffrant de la faim - les deux tiers de la population totale. Le pourcentage en Asie du Sud a chuté ces dernières années, mais en Asie occidentale il a légèrement augmenté

66 MILLIONS

d'enfants en âge d'aller à l'école primaire dans les pays en développement ont faim lorsqu'ils sont en classe, **23 millions en Afrique** seulement

L'Asie australe est confrontée à la plus lourde charge de faim, avec environ **281 millions de personnes sous-alimentées**.

En Afrique sub-saharienne, les projections pour la période 2014-2016 indiquent un taux de malnutrition de près de **23%**

25 %

Un enfant sur quatre dans le monde souffre d'un retard de croissance. Dans les pays en développement, cette proportion peut aller jusqu'à un sur trois

1,4 milliards

de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité - la plupart vivant dans les zones rurales de pays en développement. La pauvreté énergétique dans de nombreuses régions est un obstacle fondamental à la réduction de la faim et à la production de nourriture nécessaire pour satisfaire les futurs besoins.

Si les femmes des régions rurales jouissaient au même titre que les hommes d'un accès à la terre, à la technologie, aux services financiers, à l'éducation et aux marchés, le nombre de personnes souffrant de la faim serait réduit de 1 00 à 1 50 millions.

FAIM La grande majorité des personnes souffrant de la faim dans le monde vivent dans un pays en développement, où **12,9 %** de la population est sous-alimentée

500 millions de petites exploitations agricoles fournissent jusqu'à 80 % de la nourriture consommée dans les pays en développement. Investir dans ces exploitations constitue donc un moyen considérable d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des plus pauvres, ainsi que accroître la production alimentaire pour les marchés locaux et mondiaux

3,1 MILLIONS

La malnutrition est la cause de près de la moitié (45 %) des décès d'enfants de moins de 5 ans chaque année (soit 3,1 millions d'enfants)

75 % Depuis les années 1900, quelque 75 % de la diversité des cultures a disparue des champs des agriculteurs. Une meilleure utilisation de la biodiversité agricole peut contribuer à des régimes alimentaires plus nutritifs, des moyens d'existence améliorés pour les communautés agricoles et créer de systèmes agricoles plus résilients et durables

Le secteur de l'agriculture est le principal employeur du monde. C'est le gagne-pain de **40 %** de la population mondiale actuelle et la principale source de revenu et d'emploi pour les ménages ruraux pauvres

CIBLES DE L'ODD 2



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en oeuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

2. a Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

2. b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha

2. c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires

INDICATEURS DE L'ODD 2

Au niveau français - INSEE

2.i1 Proportion de ménages n'ayant pas les moyens financiers de consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours

2.i2 Prévalence du surpoids et de l'obésité chez les adultes, les adolescents et les enfants en grande section de maternelle

2.i3 Diversité moyenne des cultures arables

2.i4 Part des surfaces en agriculture biologique et nombre d'exploitations de haute valeur environnementale (HVE)

2.i5 Indicateur d'exposition des animaux aux antibiotiques (ALEA : Animal Level of Exposure to Antimicrobials)

2.i6 Consommation de produits phytosanitaires

2.i7 Races locales classées comme étant à risque d'extinction, non-à-risque d'extinction ou à niveau inconnu de risque d'extinction

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

6.i5 Prélèvements en eau selon les grands usages

Au niveau international - ONU

2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation

2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire

2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans

2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la médiane des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)

2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière

2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone

2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable

2.5.1 Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme

2.5.2 Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non co

2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques

2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole

2.b.1 Subventions à l'exportation dans le secteur Agricole

2.c.1 Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Depuis la création des Objectifs du millénaire pour le développement, des avancées historiques ont été réalisées en termes de réduction de la mortalité infantile, d'amélioration de la santé maternelle et de lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Depuis 2000, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a chuté de 47%. La mortalité maternelle a également chuté de 37%. Au niveau mondial, l'incidence du VIH a diminué de 0,40 à 0,26 pour 1 000 personnes non infectées entre 2005 et 2016.

En dépit de ces incroyables progrès, l'eau insalubre, des systèmes d'assainissement déficients et le manque d'hygiène restent les principaux facteurs de la mortalité

mondiale, provoquant la mort d'environ 870 000 personnes en 2016.

Ces morts peuvent être évitées grâce à la prévention et au traitement, à l'éducation, aux campagnes d'immunisation et aux soins médicaux. Les Objectifs de développement durable s'engagent audacieusement à enrayer l'épidémie de sida, la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies transmissibles d'ici 2030. Le but visé est que chacun dispose d'une couverture maladie universelle et ait accès à des vaccins et médicaments sûrs et efficaces. À ce titre, le soutien à la recherche et au développement dans le domaine des vaccins est essentiel, de même que l'accès aux médicaments à un coût abordable.

Faits et chiffres

216 / **210**
MILLIONS contre **MILLIONS**
de cas de paludisme déclarés en 2016 en 2013

870 000

décès causés principalement par les maladies diarrhéiques, la malnutrition et les infections intestinales en 2016

47%

chute du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans son ensemble de 2000 à 2016.

Dans le même temps il est en augmentation en Afrique Subsaharienne et en Asie du Sud :

4 décès / 5 d'enfants ayant moins de 5 ans ont lieu dans ces régions

L'éducation de la mère demeure un puissant déterminant d'inégalité : les enfants de mères éduquées ont plus de chances de survivre que les enfants de mères sans éducation.

Le taux de mortalité maternelle est 15 fois plus élevé dans les pays en développement que dans les pays développés

1,5

MILLIARD DE PERSONNES

ont besoin de soins pour soigner des maladies tropicales négligées en 2016

2,58 pour 1 000

Incidence du VIH en Afrique subsaharienne, pour les femmes en âge de procréer

Le sida est désormais la principale cause de décès chez les adolescents (10-19 ans) en Afrique et la deuxième cause la plus fréquente de décès chez les adolescents à l'échelle mondiale

60%

de pays ont moins de 3 infirmières ou sages-femmes pour 1 000 habitants

CIBLES DE L'ODD 3

3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

3.b Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce relatives à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments

3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

INDICATEURS DE L'ODD 3

Au niveau Français - INSEE

- 3.i1** Espérance de vie en bonne santé
- 3.i2** Découvertes de séropositivité VIH
- 3.i3** Taux standardisés de décès pour cause de suicide
- 3.i4** Satisfaction dans la vie
- 3.i5** Proportion de personnes ayant une consommation d'alcool à risque
- 3.i6** Nombre de tués par accident de la route
- 3.i7** Taux de renoncement aux soins pour raisons financières
- 3.i8** Prévalence du tabagisme quotidien

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

- 2.i1** Proportion de ménages n'ayant pas les moyens financiers de consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours
- 2.i2** Prévalence du surpoids et de l'obésité chez les adultes, les adolescents et les enfants en grande section de maternelle

Au niveau international - ONU

- 3.1.1** Taux de mortalité maternelle
- 3.8.1** Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels mesurée à partir des interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)
- 3.8.2** Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé
- 3.9.1** Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Depuis 2000, des progrès considérables ont été accomplis en vue d'atteindre la cible d'éducation primaire universelle.

Le taux de scolarisation global dans les régions en développement a atteint 91 % en 2015, et le nombre d'enfants non scolarisés au niveau mondial a chuté de presque moitié. On constate également une augmentation spectaculaire du taux d'alphabétisation, et le taux de scolarisation des filles n'a jamais été aussi élevé.

Mais ces succès se heurtent à de grands défis dans des régions en développement, en raison du niveau élevé de pauvreté, des conflits armés et d'autres urgences. Alors que l'Afrique sub-saharienne a réalisé les progrès les plus importants parmi toutes les régions en développement sur le plan du taux

de scolarisation dans l'enseignement primaire - passé de 52 % en 1990 à 78 % en 2012 - de grandes disparités subsistent. Les enfants des foyers les plus défavorisés sont quatre fois moins scolarisés que ceux des foyers les plus riches. De même, les disparités entre les zones rurales et urbaines demeurent.

Une éducation de qualité pour tous est l'un des piliers les plus solides et éprouvés du développement durable. Cet objectif fait en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit d'ici 2030. Il vise également à donner accès, dans des conditions d'égalité, à un enseignement professionnel, ainsi qu'à éliminer les inégalités entre les sexes et les revenus, dans le but de permettre à tous d'accéder à des études supérieures.

Faits et chiffres

91%

Taux d'inscription dans l'enseignement primaire, dans les pays du monde en développement

**57
MILLIONS**

Pourtant, 57 millions d'enfants d'âge primaire ne sont toujours pas scolarisés, dont plus de la moitié en Afrique subsaharienne.

1 sur 4



une fille sur quatre n'est pas scolarisée dans les pays en développement

103 millions

de jeunes dans le monde manquent de compétences de base en lecture et en écriture,

+ de 60% d'entre eux sont des femmes.

50%

Environ la moitié de tous les enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire vivent dans des zones touchées par le conflit.

6 sur 10

À l'échelle mondiale, **6 enfants et adolescents sur 10 n'atteignent pas un niveau minimum de compétence en lecture et en mathématiques.**

CIBLES DE L'ODD 4



Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile

4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable

4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter

4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable

4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous

4.b D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

4.c D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

INDICATEURS DE L'ODD 4

Au niveau international - ONU

4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe

4.2.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe

4.2.2 Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe

4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe

4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

4.6.1 Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe

4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant

Au niveau français - INSEE

4.i1 Proportion d'enfants et de jeunes en CM1 et à l'âge de 15 ans qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture et en mathématiques

4.i2 Taux de participation des jeunes et des adultes à une formation formelle et non formelle

4.i3 Compétences numériques des particuliers

4.i4 Sorties précoces du système scolaire

4.i5 Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

5.i2 Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université

8.i4 Proportion de jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation

accès à : a) l'électricité ; b) Internet à des fins pédagogiques ; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques ; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés ; e) une alimentation de base en eau potable ; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes ; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]

4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation



Autonomiser les femmes et promouvoir l'égalité entre les sexes est déterminant pour accélérer le développement durable.

Mettre fin à toutes les formes de discrimination envers les femmes et les filles constitue un droit humain fondamental, qui se répercute positivement sur tous les autres domaines de développement.

Depuis 2000, le PNUD a fait de l'égalité des sexes une de ses priorités et des progrès remarquables ont été accomplis. En 15 ans, la scolarisation des filles a progressé et la plupart des régions sont parvenues à une parité filles-garçons dans l'enseignement primaire. Les femmes représentent désormais 41 % des travailleurs rémunérés hors agriculture, contre 35 % en 1990.

Les Objectifs de développement durable s'appuient sur ces succès pour faire en sorte d'abolir la discrimination à l'égard des femmes et des filles dans le monde entier. Des inégalités criantes perdurent en matière

d'accès à l'emploi rémunéré dans certaines régions, de même qu'un profond fossé entre les hommes et les femmes sur le marché du travail.

L'exploitation et la violence sexuelles, la répartition inégale du travail domestique et des tâches non rémunérées, ainsi que la discrimination dans la prise de décisions publiques, constituent encore des obstacles de taille.

Rendre accessibles à tous les soins de santé en matière de sexualité et de procréation, ainsi que donner aux femmes le droit aux mêmes ressources économiques telles que les terres et la propriété, sont des cibles primordiales pour réaliser cet objectif. Les femmes sont désormais plus nombreuses que jamais dans la fonction publique, mais encourager l'occupation des postes de direction par des femmes dans toutes les régions contribuera à renforcer les politiques et les lois en faveur d'une plus grande égalité hommes-femmes.

Faits et chiffres

77 cents

À l'échelle mondiale, les femmes ne gagnent que 77 cents pour chaque dollar que les hommes gagnent en faisant le même travail

7/10

Nombre de femmes dans le monde qui connaissent la violence physique et / ou sexuelle à un moment donné de leur vie

moins de **20%**

des propriétaires fonciers du monde sont des femmes



750 millions

de femmes et de filles vivant aujourd'hui, dans le monde entier, étaient mariées avant leur 18e anniversaire

2/3

Les deux tiers des pays en développement ont atteint la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire.



22.8%

En juin 2016, seulement 22,8% des parlementaires nationaux étaient des femmes, contre 11,3% en 1995



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.1** Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- 5.2** Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- 5.3** Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine
- 5.4** Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national
- 5.5** Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
- 5.6** Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi
- 5.a** Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne
- 5.b** Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes
- 5.c** Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

INDICATEURS DE L'ODD 5

Au niveau international - ONU

5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe

5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge

5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits

5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans

5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge

5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans

5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par

5.4.1 Proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés, par sexe, âge et lieu de résidence

5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales

5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction âge

5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative

Au niveau français - INSEE

5.i1 Écart des rémunérations entre hommes et femmes (Gender Pay Gap)

5.i2 Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université

5.i3 Nombre de victimes de violences physiques et/ou sexuelles intrafamiliales

5.i4 Nombre de victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales

5.i5 Proportion des femmes cadres dirigeants dans le privé et occupant des postes de direction dans le public

5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine

5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit

5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

Sources : Nations Unies, INSEE



La raréfaction de l'eau affecte plus de 40 % de la population mondiale, une proportion inquiétante qui risque de s'aggraver en raison de la hausse des températures mondiales due au changement climatique. Depuis 1 990, 2,1 milliards de personnes supplémentaires bénéficient désormais d'un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement. Cependant, l'épuisement des ressources en eau potable reste un problème majeur touchant tous les continents.

Faire en sorte d'assurer d'ici à 2030 un accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, implique d'investir dans des

infrastructures adéquates, de fournir des installations d'assainissement et de promouvoir l'hygiène à tous les niveaux. Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les forêts, les montagnes, les zones humides et les rivières, est essentiel si nous voulons limiter la raréfaction de l'eau.

Renforcer la coopération internationale est également nécessaire pour encourager une utilisation rationnelle de l'eau et soutenir les technologies de traitement des eaux dans les pays en développement

Faits et chiffres

**663
millions**

2,6 milliards de personnes ont eu accès à des sources améliorées d'eau potable depuis 1 990, mais 663 millions de personnes en sont encore privées

91%

Entre 1 990 et 2015, la proportion de la population mondiale utilisant une source d'eau potable améliorée a augmenté de 76% à 91 %

+ de **80%** des eaux usées résultant des activités humaines sont déversées dans les rivières ou la mer sans aucune dépollution

La pénurie d'eau affecte **plus de 40%** de la population mondiale et devrait augmenter. **Plus de 1,7 milliard** de personnes vivent actuellement dans des bassins fluviaux où l'utilisation de l'eau est supérieure à la quantité disponible

16% L'hydroélectricité est la source d'énergie renouvelable la plus importante et la plus utilisée. Depuis 2011, elle représentait 16% de la production totale d'électricité dans le monde

1000

Chaque jour, 1 000 enfants meurent de maladies faciles à prévenir en améliorant les conditions d'assainissement et d'hygiène

Les inondations représentent 70% des décès liés à des catastrophes causées par des aléas naturels

Au moins **1,8 milliard** de personnes dans le monde utilisent une source d'eau potable qui est contaminée par des matières fécales

70 %

Environ 70% de toute l'eau prélevée dans les rivières, lacs et aquifères est utilisée pour l'irrigation



Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

- 6.1** D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
- 6.2** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
- 6.3** D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- 6.4** D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
- 6.5** D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
- 6.6** D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
- 6.a** D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation
- 6.b** Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

INDICATEURS DE L'ODD 6

Au niveau international - ONU

6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger

6.3.2 Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne

6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau

6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles

6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-1 00)

6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel

6.6.1 Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau

6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics

6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

Au niveau français - INSEE

6.i1 Proportion de la population desservie par une eau non conforme sur plus de 5 % des analyses

6.i2 Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne

6.i3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement (ouvrages d'épuration et dispositifs non collectifs)

6.i4 Rendement des réseaux d'eau potable

6.i5 Prélèvements en eau selon les grands usages

6.i6 Proportion de services publics locaux ayant des Commissions consultatives

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

2.i6 Consommation de produits phytosanitaires
14.i1 État écologique des masses d'eaux littorales

14.i3 Évaluation annuelle des principaux flux de nutriments issus des bassins versants métropolitains

15.i4 Sites dont les sols sont pollués (nombre de sites, état des sites, types de pollution, impacts)



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Entre 1990 et 2010, le nombre de personnes disposant de l'électricité a augmenté d'1,7 milliard. Cependant, une personne sur cinq est toujours privée d'électricité et comme la demande ne cesse d'augmenter, **il convient d'accroître nettement la production d'énergie renouvelable dans le monde.**

On constate une volonté nouvelle d'encourager les énergies alternatives, et en 2011 celles-ci représentaient plus de 20 % de la consommation mondiale. Desservir chaque foyer en électricité à un coût abordable d'ici 2030 implique d'investir dans des

sources d'énergie propre telle que l'énergie photovoltaïque, éolienne et géothermique. L'adoption de normes rentables concernant un large éventail de technologies pourrait aussi réduire la consommation électrique mondiale des bâtiments et de l'industrie de 14 %. Cela équivaut à la fermeture de quelque 1300 centrales électriques de taille moyenne. Développer l'infrastructure et perfectionner les technologies afin d'approvisionner en énergie propre tous les pays en développement est un objectif capital, permettant de soutenir la croissance tout en agissant positivement sur l'environnement.

Faits et chiffres

**1,7
MILLIARDS**

**AUGMENTATION
DU NOMBRE DE
PERSONNES AYANT
ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ
ENTRE 1990 ET 2010**

1 sur 7

**personnes, n'a toujours pas accès à
l'électricité, la plupart d'entre eux vivent
dans les zones rurales du monde en
développement**

60%

**L'énergie est le principal
contributeur au changement
climatique, représentant environ
60% des émissions mondiales de
gaz à effet de serre.**

14 %

L'adoption de normes d'efficacité plus strictes pourrait réduire de 14% la consommation mondiale d'électricité des bâtiments et de l'industrie

+ de 20%

de l'énergie, à l'échelle mondiale, en 2011, était produite à partir de sources renouvelables.

3

MILLIARDS

Soit plus de 40% de la population mondiale, dépendent de combustibles polluants et malsains pour cuisiner

CIBLES DE L'ODD 7



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre

7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

INDICATEURS DE L'ODD 7

Au niveau français - INSEE

7.i1 Proportion de personnes touchées par la pauvreté énergétique

7.i2 Consommation finale d'énergie par secteurs et part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

7.i3 Consommation d'énergie primaire par types de matière première

7.i4 Intensités énergétiques finales par secteur

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

6.i5 Prélèvements en eau selon les grands usages

9.i1 Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) et de marchandises dans le transport intérieur terrestre de voyageurs et de marchandises

12.i7 Nombre de projets d'écologie industrielle et territoriale

13.i4 Émissions françaises de gaz à effet de serre

Au niveau international - ONU

7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité

7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres

7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie

7.3.1 Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]

7.a.1 Flux financiers internationaux à destination des pays en développement à l'appui de la recherche-développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides

7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en proportion du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Ces 25 dernières années, le nombre de travailleurs vivant dans l'extrême pauvreté a connu un déclin spectaculaire. Dans les pays en développement, la classe moyenne représente désormais plus de 34 % du total des personnes employées - une proportion qui a presque triplé entre 1991 et 2015.

Pourtant, alors que la reprise économique mondiale se poursuit, nous constatons un ralentissement de la croissance, un creusement des inégalités une augmentation de la population active plus rapide que celle des offres sur le marché de l'emploi. Selon l'Organisation internationale du Travail, on recense plus de 204 millions de chômeurs en 2015.

Les Objectifs de développement durable visent à encourager une croissance économie soutenue en tirant la productivité vers le haut et en innovant sur le plan technologique.

À ce titre, il est déterminant de promouvoir des politiques qui favorisent l'entrepreneuriat et la création d'emplois, de même que des mesures efficaces pour abolir le travail forcé, l'esclavage et la traite des humains. Pour ce qui est de ces cibles, l'objectif consiste à parvenir au plein emploi productif et au travail décent, pour tous les hommes et les femmes, d'ici 2030.

Faits et chiffres

470

MILLIONS

**D'EMPLOIS PAR AN
SERONT NÉCESSAIRES
DANS LE MONDE POUR
LES NOUVEAUX VENUS
SUR LE MARCHÉ DU
TRAVAIL ENTRE
2016 ET 2030**

202 millions

**Le chômage mondial a augmenté,
passant de 170 millions de chômeurs
en 2007 à près de 202 millions en 2012,
dont environ 75 millions sont des jeunes
femmes et de jeunes hommes**

près de **2**
MILLIARDS

de personnes vivent en deçà du
seuil de pauvreté fixé à
2 dollars par jour et l'élimination
complète de la pauvreté n'est
possible que s'il y a des emplois
stables et bien rémunérés

CIBLES DE L'ODD 8



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés

8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière

D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

INDICATEURS DE L'ODD 8

Au niveau français - INSEE

8.i1 Taux de croissance annuelle du PIB en volume par habitant

8.i2 Taux d'emploi

8.i3 Taux de sous-emploi

8.i4 Proportion de jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation

8.i5 Taux de fréquence des accidents de travail

8.i6 Intensité du travail

8.i7 Proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles

8.i8 Part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

4.i2 Taux de participation des jeunes et des adultes à une formation formelle et non formelle

4.i3 Compétences numériques des particuliers

4.i4 Sorties précoces du système scolaire

5.i1 Écart des rémunérations entre hommes et femmes (Gender Pay Gap)

10.i1 Taux de croissance du revenu disponible par unité de consommation

Au niveau international - ONU

8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant

8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi

8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe

8.4.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB

8.4.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB

8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap

8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap

8.6.1 Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation

8.7.1 Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge

8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration

8.8.2 Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire

8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance

8.9.2 Proportion d'emplois dans le secteur du tourisme durable, par rapport au nombre total d'emplois dans l'industrie du tourisme

8.10.1 a) Nombre de succursales de banques commerciales pour 1 00000 adultes et b) nombre de distributeurs automatiques de billets pour 1 00000 adultes

8.10.2 Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles

8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce

8.b.1 Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



Investir durablement dans les infrastructures et l'innovation est un vecteur clé de croissance économique et de développement.

Avec plus de la moitié de la population mondiale qui vit désormais dans les villes, les transports publics et les énergies renouvelables deviennent de plus en plus importants, de même que la croissance des nouvelles industries et des technologies de l'information et de la communication.

Les progrès technologiques permettent en outre de mettre au point des solutions durables aux défis, tant économiques qu'écologiques, tels que la création

d'emplois et la promotion de l'efficacité énergétique. Favoriser une industrie durable, ainsi qu'investir dans la recherche et l'innovation scientifiques, constituent deux moyens importants pour faciliter le développement durable.

Plus de 4 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à Internet et parmi elles, 90 % appartiennent aux pays en développement. Comblar ce fossé numérique est crucial si l'on veut donner accès, dans des conditions d'égalité, à l'information et au savoir, et par là même encourager l'innovation et l'entrepreneuriat.

Faits et chiffres

**2,5
MILLIARDS**

**DE PERSONNES DANS LE
MONDE N'ONT PAS ACCÈS
AUX INSTALLATIONS
SANITAIRES DE BASE**

800 millions

**de personnes manquent
d'eau, plusieurs centaines de
millions d'entre elles habitent
en Afrique subsaharienne et
en Asie du Sud**

**1 à 1,5
millions**

**de personnes
n'ont pas accès
à des services
téléphoniques
fiables**

40%

**réduction de la productivité
des entreprises dans
certains pays africains
à faible revenu, du aux
contraintes d'infrastructures**

2,6

MILLIARDS

**de personnes dans les
pays en développement
n'ont pas accès à
l'électricité constante**

**Plus de 4 milliards
de personnes n'ont
toujours pas accès
à Internet ;**

90%

**d'entre eux sont
dans les pays en
développement**

**2,3
MILLIONS**

**d'emplois dans les
secteurs des énergies
renouvelables
personnes; ce nombre
pourrait atteindre**

**20 millions
d'ici 2030.**

30%

**Dans les pays en développement, à peine 30% des
produits agricoles font l'objet d'une transformation
industrielle, contre 98% pour les pays à revenu élevé**

**Les petites et moyennes entreprises engagées dans
la transformation et la fabrication industrielles
jouent un rôle crucial dans les premières phases
de l'industrialisation et sont généralement les plus
grandes créatrices d'emplois. Elles représentent plus**

de 90 % des entreprises mondiales et

50 à 60% de l'emploi

CIBLES DE L'ODD 9



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité

9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés

9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030

9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

9.b Soutenir la recherche-développement et l'innovation technologiques nationales dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

INDICATEURS DE L'ODD 9

Au niveau français - INSEE

9.i1 Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) et de marchandises dans le transport intérieur terrestre de voyageurs et de marchandises

9.i2 Taux d'acceptation des demandes de crédit des très petites entreprises (TPE)

9.i3 Émissions de CO₂

9.i4 Personnel de recherche

9.i5 Effort de recherche : Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)

9.i6 Crédits Budgétaires Publics de R&D par objectifs socio-économiques

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

6.i3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement (ouvrages d'épuration et dispositifs non collectifs)

6.i4 Rendement des réseaux d'eau potable

11.i1 Taux de surpeuplement des logements

Au niveau international - ONU

9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année

9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport

9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant

9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total

9.3.1 Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie

9.3.2 Proportion des petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit

9.4.1 Émissions de CO₂ par unité de valeur ajoutée

9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB

9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants

9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures

9.b.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie

9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie



Il est bien établi que les inégalités de revenus se creusent : 10 % des personnes les plus riches perçoivent près de 40 % du total des revenus mondiaux, tandis que les 10 % plus pauvres ne gagnent qu'entre 2 à 7 % du total des revenus mondiaux. Dans les pays en développement, les inégalités se sont creusées de 11 % en tenant compte de la croissance de la population.

Ces disparités grandissantes sont des appels à l'action, impliquant d'adopter des mesures saines afin d'autonomiser la tranche inférieure de la population touchant un revenu et de favoriser l'intégration économique de tous,

indépendamment de leur sexe, de leur race ou de leur appartenance ethnique.

Les inégalités de revenu sont un problème global qui appelle des solutions mondiales.

Cela suppose d'améliorer la régulation et la surveillance des institutions et marchés financiers, d'encourager l'aide au développement et les investissements directs au profit des régions où les besoins sont les plus grands. Faciliter une migration et une mobilité sans danger est déterminant pour réduire cette fracture grandissante.

Faits et chiffres

10%

**LES PLUS RICHES
CAGNENT JUSQU'À
40% DU REVENU
MONDIAL TOTAL**

0,70

**mesurée par le coefficient de Gini, l'inégalité
globale a atteint son record en 2005**

**217
années**

**nombre d'années nécessaire pour
combler l'écart entre les sexes en
matière d'emploi et de rémunération
au rythmes actuel des progrès,
indique le Forum économique mondial**

300%

**Dans les pays en
développement,
les femmes rurales
risquent jusqu'à trois
fois plus de mourir
en couches que les
femmes vivant dans
les centres urbains**

11 %

**En moyenne, augmentation de
l'inégalité des revenus entre 1990 et
2010 dans les pays en développement**

7,5 cents

**Pour chaque dollar envoyé à la maison en 2015,
les travailleurs migrants ont payé 7,5 cents de
frais, soit plus du double du taux cible de 3%.**

CIBLES DE L'ODD 10

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité de revenus, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant des mesures adéquates en la matière

10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles

10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes

10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées

10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce

10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent

INDICATEURS DE L'ODD 10

Au niveau national - INSEE

10.i1 Taux de croissance du revenu disponible par unité de consommation

10.i2 Inégalités des revenus

10.i3 Inégalités du patrimoine (indice de Gini)

10.i4 Part des individus disposant du haut débit à leur domicile

10.i5 Part des individus s'étant connectés à internet au cours des trois derniers mois

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

3.i7 Taux de renoncement aux soins pour raisons financières

11.i1 Taux de surpeuplement des logements

Au niveau international - ONU

10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population

10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap

10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux

10.5.1 Indicateurs de solidité financière

10.6.1 Proportion de pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote

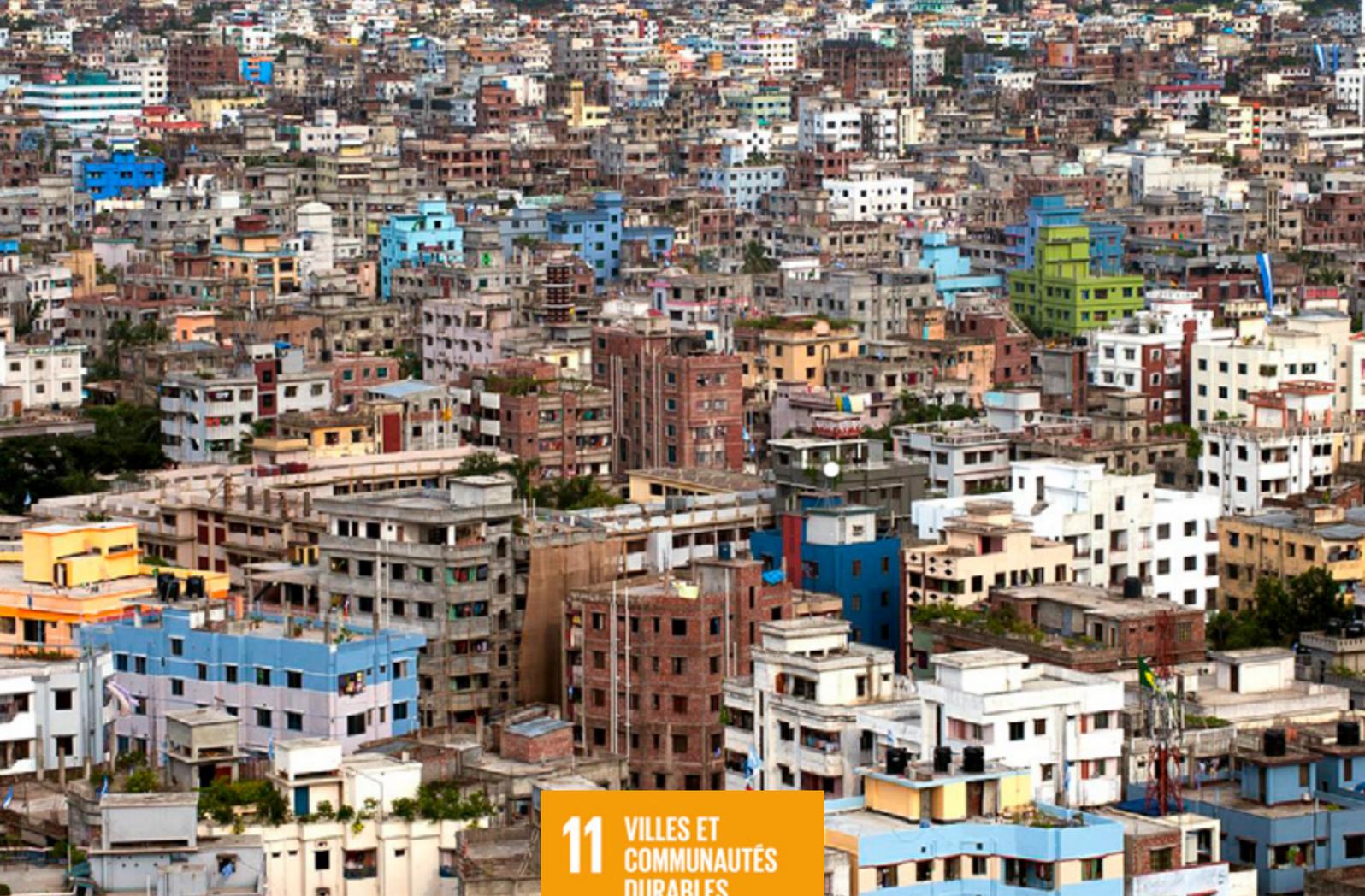
10.7.1 Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination

10.7.2 Nombre de pays ayant mis en oeuvre des politiques migratoires bien gérées

10.a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits

10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)

10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré



Plus de la moitié de la population mondiale vit à présent dans les zones urbaines. D'ici 2050, cette proportion passera à 6,5 milliards de personnes – les deux tiers de l'humanité. Le développement durable ne peut se faire sans transformer radicalement la façon dont nous construisons et gérons nos espaces urbains.

La croissance rapide des villes dans les pays en développement, conjuguée à la hausse de l'exode rural, a produit un boum dans les mégapoles. En 1990, on comptait 10 mégapoles d'au moins 10 millions d'habitants. En 2014, leur nombre est passé à 28, pour un total de 453 millions de personnes.

L'extrême pauvreté se concentre souvent dans les espaces urbains, et les dirigeants des pays et des villes peinent à absorber la croissance démographique galopante dans ces zones. Rendre les villes sûres et durables implique de donner accès à des logements sûrs et abordables, et de réhabiliter les quartiers de taudis. Cela doit également se traduire par des investissements dans les transports publics, par la création d'espaces verts publics, ainsi que par une gestion et une planification de la ville améliorées, qui soient à la fois participatives et inclusives.

Faits et chiffres

3,5

MILLIARDS

LES VILLES N'OCCUPENT QUE 3% DES TERRES DE LA PLANÈTE, MAIS REPRÉSENTENT 60 À 80% DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET 75% DES ÉMISSIONS DE CARBONE

828 millions

Nombre de personnes vivant dans des bidonvilles, et le nombre augmente

28

le nombre de «mégalo­poles» (villes de 10 millions d'habitants ou plus) en 2014, il y avait **10** en 1990

95 %

de l'expansion urbaine aura lieu dans le monde en développement dans les décennies à venir

1,2 milliard

d'emplois dépendent d'un environnement sain et stable

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial

11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

11.b D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

INDICATEURS DE L'ODD 11

Au niveau international - ONU

11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par âge, sexe et situation au regard du handicap

11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique

11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique

11.4.1 Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau d'administration (national, régional et local/municipal), type de dépense (dépenses de fonctionnement/ investissement) et type de financement privé (dons en nature, secteur privé à but non lucratif, parrainage)

11.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

11.5.2 Pertes économiques directes mesurées par rapport au PIB mondial, dommages causés aux infrastructures critiques et nombre de perturbations des services de base résultant de catastrophes

11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville

11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants

11.7.1 Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et situation au regard du handicap

11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)

11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en oeuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, selon la taille de la ville

Au niveau français - INSEE

11.i1 Taux de surpeuplement des logements

11.i2 Artificialisation des sols

11.i3 Déchets collectés par les municipalités et traitement des déchets par type de traitement

11.i4 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 10) dans les villes

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

2.i6 Consommation de produits phytosanitaires

6.i1 Proportion de la population desservie par une eau non conforme sur plus de 5 % des analyses

9.i1 Part modale des transports collectifs de voyageurs (hors aérien) et de marchandises dans le transport intérieur terrestre de voyageurs et de marchandises

16.i4 Confiance de la population dans les institutions

11.b.1 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

11.b.2 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

11.c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux



Parvenir à une croissance économique et à un développement durable exige que nous réduisions d'urgence notre empreinte écologique en changeant nos modes de production et de consommation des marchandises et des ressources. L'agriculture est le plus grand consommateur d'eau du monde et l'irrigation engloutit désormais près de 70 % de toute l'eau douce propre à la consommation humaine.

La gestion efficace de nos ressources naturelles partagées, ainsi que la façon dont nous éliminons les déchets toxiques et les polluants, sont des cibles importantes pour cet objectif. Encourager les industries, entreprises et consommateurs à recycler leurs

déchets et à en réduire le volume est également important, de même que soutenir les pays en développement afin qu'ils s'orientent vers des modes de consommation plus durables d'ici 2030.

Une part considérable de la population mondiale consomme toujours trop peu pour répondre ne serait-ce qu'à ses besoins élémentaires. Réduire de moitié le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau des distributeurs et des consommateurs est également primordial pour créer des chaînes de production et d'approvisionnement plus efficaces. Cela peut contribuer à la sécurité alimentaire et nous diriger vers une économie reposant sur une utilisation plus rationnelle des ressources.

Faits et chiffres

**1,3
MILLIARDS**

de tonnes - soit le tiers de tous les aliments produits chaque année d'une valeur d'environ mille milliards de dollars - finit par pourrir dans les poubelles des consommateurs et détaillants ou par se gâter faute d'être transporté ou récolté dans de bonnes conditions mais 663 millions de personnes en sont encore privées

L' être humain pollue l'eau plus vite que le temps nécessaire à la nature pour recycler et purifier l'eau dans les lacs et les rivières

1

Plus d' 1 milliard d'individus n'ont pas accès à l'eau potable. L'utilisation excessive de l'eau contribue au stress hydrique qui touche la planète. L'eau est une ressource gratuite mais les infrastructures nécessaires à son acheminement coûtent cher

La surconsommation de nourriture nuit à notre santé et à l'environnement. 2 milliards de personnes dans le monde sont en surpoids ou souffrent d'obésité

La dégradation des sols, le déclin de leur fertilité, l'utilisation excessive de l'eau, la surpêche et la détérioration des fonds marins sont autant de facteurs qui amenuisent les ressources naturelles et leurs capacités à produire des aliments

**120
milliards de \$**

Si les habitants du monde entier se mettaient à utiliser des ampoules à haut rendement énergétique, on économiserait 120 milliards de dollars dans le monde chaque année

Si la population mondiale atteint **9,6 milliards** de personnes d'ici à 2050, l'équivalent de près de trois planètes pourrait être nécessaire pour fournir les ressources nécessaires pour maintenir les modes de vie actuels

Moins de 3 % des ressources en eau de la planète existent sous la forme d'eau douce, dont **2,5 %** sont gelées dans l'Arctique et les glaciers. L' être humain ne dispose donc que de **0,5 %** de ces ressources pour l'ensemble de ses écosystèmes et ses besoins en eau douce

35 %

Malgré des progrès technologiques qui ont permis de favoriser les rendements énergétiques dans les pays de l'OCDE, la consommation en énergie devrait à nouveau augmenter de 35 % d'ici à 2020. La consommation énergétique du secteur commercial et la consommation domestique enregistrent les taux de progression les plus importants, derrière le transport

En 2002, on comptait 550 millions de véhicules à moteur dans les pays de l'OCDE (dont 75 % étaient des voitures particulières). Selon les prévisions, ce nombre devrait croître de 35 % d'ici à 2020. Dans le même temps, les distances parcourues par les véhicules motorisés devraient également augmenter de 40 %, tandis que le transport aérien mondial devrait tripler au cours de la même période

Le secteur alimentaire représente environ 30 % de la consommation énergétique mondiale et près de 22 % des gaz à effet de serre

Bien que la plupart des incidences de l'environnement sur l'alimentation se produisent dans la phase de production (agriculture ou transformation des aliments), les ménages influencent également ces effets à travers leurs choix et leurs habitudes alimentaires

Chaque année, 3 milliards de tonnes d'aliments sont gaspillées, alors qu'1 milliard de personnes sont sous-alimentées et qu'1 milliard d'autres souffrent de la faim

CIBLES DE L'ODD 12

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



Etablir des modes de consommation et de production durables

- 12.1** Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement
- 12.2** D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles
- 12.3** D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte
- 12.4** D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
- 12.5** D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation
- 12.6** Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité
- 12.7** Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
- 12.8** D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature
- 12.a** Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables
- 12.b** Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux
- 12.c** Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicioseux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées

INDICATEURS DE L'ODD 12

Au niveau international - ONU

12.1.1 Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs

12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB politiques nationales

12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB

12.3.1 Indice mondial des pertes alimentaires

12.4.1 Nombre de parties aux accords internationaux multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord

12.4.2 Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement

12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés

12.6.1 Nombre de sociétés publiant des rapports sur la viabilité

12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics

12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'éducation aux changements climatiques, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de recherche-développement consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles

12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus

12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles

Au niveau français - INSEE

12.2.2 Consommation intérieure de matières et productivité matières

12.3.1 Pertes et gaspillages alimentaires en France au long de la chaîne alimentaire

12.4.2 Production de déchets dangereux

12.4.2 Part des modes de traitement des déchets dangereux par type de traitement

12.5.1 Taux de recyclage des déchets municipaux

12.6.1 Répartition des certificats ISO 1 4001 dans les entreprises françaises

12.8.1 Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées

12.8.1 Nombre d'inscrits en dernière année de formation initiale en environnement

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

2.i5 Indicateur d'exposition des animaux aux antibiotiques (ALEA : Animal Level of Exposure to Antimicrobials)

2.i6 Consommation de produits phytosanitaires

4.i5 Nombre de projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées

7.i4 Intensités énergétiques finales par secteur

11.i3 Déchets collectés par les municipalités et traitement des déchets par type de traitement

14.i3 Évaluation annuelle des principaux flux de nutriments issus des bassins versants métropolitains

15.i4 Sites dont les sols sont pollués (nombre de sites, état des sites, types de pollution, impacts)



Tous les pays du monde sont témoins des graves répercussions du changement climatique. Les émissions de gaz à effet de serre continuent à augmenter et ont plus que doublé depuis 1990. Qui plus est, le réchauffement mondial provoque des modifications durables de notre système climatique, qui font peser une menace aux conséquences irréversibles si nous n'agissons pas tout de suite.

Les dommages annuels moyens causés par les séismes, tsunamis, tempêtes tropicales et inondations se chiffrent en centaines de milliards de dollars, avec une dépense annuelle de 6 milliards de dollars par an affectés à la seule gestion des risques liés aux catastrophes. L'objectif vise à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour

répondre aux besoins des pays en développement et contribuer à atténuer les catastrophes naturelles liées au changement climatique.

Renforcer la capacité de résistance et d'adaptation des régions les plus vulnérables, telles que les pays sans littoral et les États insulaires, doit aller de pair avec des efforts pour sensibiliser et incorporer des mesures dans les politiques et stratégies nationales. Il est encore possible, avec la volonté politique et un large éventail de mesures technologiques, de limiter la hausse de la température mondiale moyenne à deux degrés Celsius au-dessus du niveau préindustriel. Cela implique une action collective urgente.

Faits et chiffres

+0,85°C

**AUGMENTATION DE
LA TEMPÉRATURE
MOYENNE MONDIALE
ENTRE 1880 ET 2012**

1,07 L'étendue de la
banquise de l'Arctique
a diminué chaque année depuis
1979, avec une perte de glace
de 1,07 million de km² par
décennie

+19 cm

**augmentation du niveau
moyen de la mer dans le
monde, entre 1901 et 2010,
à mesure que les océans se
sont développés en raison
du réchauffement des
températures et de la fonte
des glaces**

+ 50 %

niveaux des émissions de gaz
à effet de serre qui continuent
d'augmenter et dépassent
maintenant de plus de 50% leur
niveau de 1990.

+400%

augmentation depuis
1970 du nombre de
catastrophes naturelles
dans le monde qui
atteignent environ
400 par an

- 5 %

diminution des
rendements en grains
pour chaque degré Celsius
d'augmentation de la
température

CIBLES DE L'ODD 13



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- 13.1** Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
- 13.2** Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
- 13.3** Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
- 13.a** Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires
- 13.b** Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés

INDICATEURS DE L'ODD 13

Au niveau international - ONU

13.1.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

13.1.2 Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

13.1.3 Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale

13.2.1 Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en oeuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)

13.3.1 Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide

13.3.2 Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les activités en faveur du développement

13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année, de 2020 à 2025, au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars

Au niveau français - INSEE

13.i1 Nombre d'événements naturels très graves

13.i2 Nombre de communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels approuvé, y compris révisé et approuvé

13.i3 Empreinte carbone (CO₂, CH₄ et N₂O)

13.i4 Émissions françaises de gaz à effet de serre

15.i5 Indemnités versées au titre des catastrophes naturelles

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

7.i2 Consommation finale d'énergie par secteurs et part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie

9.i3 Émissions de CO₂

15.i1 Taux de boisement

13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités



L'humanité dépend des océans de la Planète - de leur température, leur chimie, leurs courants et leur faune. La manière dont nous gérons cette ressource vitale est essentielle aussi pour compenser les effets du changement climatique.

Plus de trois milliards de personnes doivent leur moyen d'existence à la biodiversité marine et côtière. Cependant, on constate aujourd'hui que 30 % des stocks mondiaux de poisson sont surexploités, bien en-dessus des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant.

Les océans absorbent également environ 30% du dioxyde de carbone émis par les humains, et on assiste à une hausse de 26 % de l'acidification des océans depuis le début de la révolution industrielle.

La pollution marine, résultant essentiellement de sources terrestres, atteint des niveaux alarmants, avec une moyenne de 13 000 morceaux de déchets plastiques présents sous chaque kilomètre carré d'océan.

Les Objectifs de développement durable offrent un cadre pour gérer durablement les écosystèmes marins et côtiers et les protéger de la pollution résultant des activités terrestres. Ce cadre prévoit aussi de pallier les effets de l'acidification des océans.

Renforcer la préservation et l'utilisation durable des ressources de l'océan au moyen de lois internationales contribuera également à atténuer une partie des défis auxquels sont confrontés nos océans.

Faits et chiffres

75%

L'OCÉAN COUVRE LES TROIS QUARTS DE LA SURFACE DE LA TERRE ET REPRÉSENTE 99% DE L'ESPACE VITAL DE LA PLANÈTE EN VOLUME

200 000

L'océan contient près de 200 000 espèces identifiées, mais le nombre réel pourrait être de plusieurs millions

40%

Jusqu'à 40% de l'océan est fortement affecté par la pollution, l'épuisement des pêcheries, la perte d'habitats côtiers et d'autres activités humaines

30 %

L'océan absorbe environ 30% du dioxyde de carbone produit par les humains, amortissant les effets du réchauffement climatique

+ 3 Milliards

de personnes dépendent de la biodiversité marine et côtière pour leur subsistance

3 billions USD

À l'échelle mondiale, la valeur marchande des ressources et des industries marines et côtières est estimée à 3 billions de dollars américains par an, soit environ 5 pour cent du PIB mondial

CIBLES DE L'ODD 14



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce

14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

14.c Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

INDICATEURS DE L'ODD 14

Au niveau international - ONU

14.1.1 Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans

14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées à l'aide d'approches écosystémiques

14.3.1 Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs

14.4.1 Proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable

14.5.1 Surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale

14.6.1 Progrès réalisés par les pays dans la mise en oeuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée

14.7.1 Proportion du PIB correspondant aux activités de pêche viables dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et tous les pays

14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines

14.b.1 Progrès réalisés par les pays dans la mise en oeuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs

14.c.1 Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et la mise en oeuvre, au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels, des instruments relatifs aux océans visant à donner effet aux dispositions du droit international énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui concernent la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources

Au niveau français - INSEE

14.i1 État écologique des masses d'eaux littorales

14.i2 Part des fulmars boréaux morts ayant plus de 0,1 g de plastique dans leur estomac dans la Manche

14.i3 Évaluation annuelle des principaux flux de nutriments issus des bassins versants métropolitains

14.i4 Contrôle des pollutions en mer : nombre de rapports «POLREP» (Pollution Report) suivi par les autorités

14.i5 Évolution de l'état des récifs coralliens d'outre-mer

14.i6 État d'avancement d'une approche écosystémique

14.i7 Aires marines protégées

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

6.i3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement (ouvrages d'épuration et dispositifs non collectifs)

12.i5 Tonnage annuel de déchets qui font l'objet d'un recyclage / d'une valorisation matière par type

15.i7 Évolution du nombre d'espèces exotiques envahissantes



La vie humaine dépend autant de la Terre que des océans pour assurer notre existence et notre subsistance. Les végétaux fournissent 80 % de notre alimentation, et nous dépendons de l'agriculture en tant que ressource économique et moyen de développement. La forêt, qui couvre 30 % de la surface de la Terre, fournit un habitat vital pour des millions d'espèces, une source saine et importante d'air et d'eau, et elle est également cruciale dans la lutte contre le changement climatique.

Nous assistons aujourd'hui à une dégradation des terres sans précédent, et le taux de disparition des terres arables est 30 à 35 fois supérieur que par le passé. La sécheresse et la désertification gagnent du terrain chaque année, contribuant à la disparition de 12 millions

d'hectares et affectant les communautés pauvres aux quatre coins de la Planète. Sur 8 300 espèces d'animaux d'élevage connues, 8 % sont disparues et 22 % sont en voie d'extinction.

Les Objectifs de développement durable visent à protéger et à restaurer l'usage des écosystèmes terrestres tels que les forêts, les zones humides, les milieux arides et les montagnes d'ici 2020.

Il est aussi vital de promouvoir la gestion durable des forêts et de mettre un terme aux déforestations afin d'atténuer l'impact du changement climatique. Une action urgente doit être menée afin de réduire le déclin des habitats naturels et de la diversité qui font partie de notre héritage commun.

Faits et chiffres

1,6 milliard

dépendent des forêts
pour leur subsistance

2,6 milliards

DE PERSONNES DANS
LE MONDE, DÉPENDENT
DIRECTEMENT DE
L'AGRICULTURE POUR
CAGNER LEUR VIE

80 %

LES FORÊTS ABRITENT
PLUS DE 80% DE TOUTES
LES ESPÈCES TERRESTRES
D'ANIMAUX, DE PLANTES ET
D'INSECTES

8 300

Sur les 8 300 races
animales connues,
8% sont éteintes et
22% sont menacées
d'extinction

8 sur 10

JUSQU'À 80 POUR CENT DES
PERSONNES VIVANT DANS LES
ZONES RURALES DES PAYS EN
DÉVELOPPEMENT DÉPENDENT
DES MÉDICAMENTS
TRADITIONNELS À BASE DE
PLANTES POUR LES SOINS DE
SANTÉ DE BASE

1%

Parmi plus de 80 000
espèces d'arbres, moins
de 1 pour cent ont été
étudiés pour une utilisation
potentielle

CIBLES DE L'ODD 15



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux

15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial

15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols

15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable

15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction

15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale

15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande

15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité

15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement

15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement

15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

INDICATEURS DE L'ODD 15

Au niveau international - ONU

15.1.1 Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre

15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)

15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts

15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre

15.4.1 Sites importants pour la biodiversité des montagnes qui se trouvent dans des aires protégées

15.4.2 Indice de couvert végétal montagneux

15.5.1 Indice de la Liste rouge

15.6.1 Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices

15.7.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages

15.8.1 Proportion de pays ayant adopté une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes

15.9.1 Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020

15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes

15.b.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes

Au niveau français - INSEE

15.i1 Taux de boisement

15.i2 État de conservation des habitats naturels

15.i3 Part du territoire métropolitain occupé par les écosystèmes peu anthropisés

15.i4 Sites dont les sols sont pollués (nombre de sites, état des sites, types de pollution, impacts)

15.i5 Aires terrestres protégées

15.i6 Évolution des populations d'oiseaux communs spécialistes

15.i7 Évolution du nombre d'espèces exotiques envahissantes

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

2.i3 Diversité moyenne des cultures arables

11.i2 Artificialisation des sols

14.i3 Évaluation annuelle des principaux flux de nutriments issus des bassins versants métropolitains

15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages

Sources : Nations Unies, INSEE



La paix, la stabilité, les droits humains et une gouvernance efficace fondée sur l'état de droit sont des vecteurs importants pour le développement durable. Nous vivons dans un monde de plus en plus divisé. Certaines régions profitent durablement de la paix, de la sécurité et de la prospérité, alors que d'autres sont entraînées dans un cycle de conflits et de violence qui semble sans fin. Ceci n'est en aucun cas inévitable.

Des niveaux élevés de violence armée et d'insécurité ont un effet destructeur sur le développement d'un pays, en entravant la croissance économique et en engendrant souvent des souffrances durables au sein de la population, qui peuvent persister pendant des générations. Les violences sexuelles, la criminalité, l'exploitation et

la torture sont également omniprésents sur les lieux de conflits ou sans état de droit. Les nations doivent prendre des mesures pour protéger ceux qui sont le plus à risque.

Les Objectifs de développement durable visent à réduire largement toutes les formes de violence, et à œuvrer aux côtés des gouvernements et des communautés afin de trouver des solutions durables aux conflits et à l'insécurité. Le renforcement de l'état de droit et la promotion des droits humains sont au cœur de ce processus, tout comme la réduction du trafic illégal d'armes et le renforcement de la participation des pays en développement aux institutions de gouvernance mondiale.

Faits et chiffres

20

Chaque minute, près de 20 personnes sont déplacées suite à un conflit ou à une persécution. Fin 2016, le nombre total de personnes déplacées de force était de **65,6 millions**

10 millions

IL Y A ÉGALEMENT 10 MILLIONS D'APATRIDES DANS LE MONDE QUI SE SONT VU REFUSER UNE NATIONALITÉ ET DES DROITS CONNEXES

603 MILLIONS

DE FEMMES VIVENT DANS DES PAYS OÙ LA VIOLENCE DOMESTIQUE N'EST PAS CONSIDÉRÉE COMME UN CRIME

1,26 billion USD

coût par année de la corruption, des pots-de-vin, du vol et de l'évasion fiscale dans les pays en développement

46

NOMBRE DE PAYS OÙ LES FEMMES OCCUPENT MAINTENANT PLUS DE 30% DES SIÈGES DANS AU MOINS UNE CHAMBRE DU PARLEMENT NATIONAL

1 / 3

Le PNUD soutient un parlement sur trois dans le monde et fournit une assistance pour une élection toutes les deux semaines

CIBLES DE L'ODD 16



Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

- 16.1** Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés
- 16.2** Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants
- 16.3** Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité
- 16.4** D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée
- 16.5** Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes
- 16.6** Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
- 16.7** Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions
- 16.8** Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial
- 16.9** D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances
- 16.10** Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux
- 16.a** Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement
- 16.b** Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable

INDICATEURS DE L'ODD 16

Au niveau international - ONU

16.1.1 Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge

16.1.2 Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause

16.1.3 Proportion de la population victime, au cours des 12 mois précédents : a) de violences physiques ; b) de violences psychologiques ; c) de violences sexuelles

16.1.4 Nombre de personnes considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence, en proportion de la population totale

16.2.1 Proportion des enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi des châtiments corporels ou des agressions psychologiques infligés par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent

16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation

16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus

16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement

16.4.1 Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des États-Unis courants)

16.4.2 Proportion des armes saisies, trouvées ou rendues volontairement dont la provenance ou l'utilisation illicite a été retracée ou établie par des autorités compétentes, conformément aux instruments internationaux

16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)

16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante

16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale

Au niveau français - INSEE

16.i1 Nombre d'homicides

16.i2 Proportion des adultes victimes de violences physiques et/ou sexuelles

16.i3 Proportion des personnes prévenues parmi les détenus

16.i4 Confiance de la population dans les institutions

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

5.i3 Nombre de victimes de violences physiques et/ou sexuelles intrafamiliales

5.i4 Nombre de victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales

6.i6 Proportion de services publics locaux ayant des Commissions consultatives

16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population

16.8.1 Proportion de pays en développement qui sont membres d'organisations internationales et y disposent du droit de vote

16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge

16.10.1 Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents

16.10.2 Nombre de pays qui adoptent et mettent en oeuvre des dispositions constitutionnelles, réglementaires et politiques pour garantir l'accès public à l'information

16.a.1 Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris

16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme

Sources : Nations Unies, INSEE



17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



Seul un engagement fort, lié à des partenariats et une coopération au niveau mondial, peut permettre de réaliser les Objectifs de développement durable.

Alors que l'aide publique au développement de la part des pays développés a augmenté de 66 % entre 2000 et 2014, les crises humanitaires causées par les conflits ou les catastrophes naturelles continuent à requérir des ressources financières et de l'aide humanitaire. De nombreux pays ont également besoin de l'aide publique au développement pour soutenir leur croissance et leur commerce.

Le monde actuel est plus interconnecté que jamais auparavant. L'amélioration de l'accès aux technologies et à la

connaissance favorise nettement le partage des idées et l'innovation. La coordination des politiques d'aide à la gestion des dettes des pays en développement, ainsi que la promotion des investissements dans les pays les moins développés, sont essentielles afin de parvenir à une croissance et à un développement durable.

Les objectifs visent à améliorer les coopérations Nord-Sud et Sud-Sud, par l'appui aux plans nationaux destinés à atteindre toutes les cibles. Promouvoir le commerce international et aider les pays en développement à accroître leurs exportations, font partie intégrante de la réalisation d'un système de commerce universel, basé sur des règles, équitable, qui soit juste et ouvert, et qui bénéficie à tous.

Faits et chiffres

135,2 milliards \$

en dollars, montant de l'aide publique au développement atteint en 2014. Un record historique

3%

LE FARDEAU
DE LA DETTE
DES PAYS

EN DÉVELOPPEMENT
DEMEURE STABLE,
REPRÉSENTANT ENVIRON
3% DE LEURS RECETTES
D'EXPORTATION

79 %

DES IMPORTATIONS
ORIGINAIRES DE PAYS EN
DÉVELOPPEMENT ENTRANT DANS
LES PAYS DÉVELOPPÉS SONT
EXEMPTÉES DE DROITS DE DOUANE

x2

Le nombre des
utilisateurs d'Internet
en Afrique a presque
doublé au cours des
quatre dernières

30%

DANS LE MONDE, 30% DES
JEUNES SONT DES NATIFS
NUMÉRIQUES, QUI UTILISENT
INTERNET DEPUIS AU MOINS
CINQ ANS

+ de 4 milliards

de personnes n'utilisent pas
Internet

et **90%** d'entre elles
vivent dans des pays en
développement

CIBLES DE L'ODD 17

Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

FINANCES

17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7% de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,1 5% et 0,20% à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20% de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés

17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés

17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

TECHNOLOGIE

17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord

17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire



COMMERCE

17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020

17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

Questions structurelles

Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques

17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable

17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable

PARTENARIATS MULTIPARTITES

17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable

17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats publicprivé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

DONNÉES, SUIVI ET APPLICATION DU PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ

17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays

17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement

INDICATEURS DE L'ODD 17

Au niveau international - ONU

17.1.1 1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source

17.1.2 2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux

17.2.1 Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut (RNB) des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et développement économique (OCDE)

17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total

17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total

17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services

17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération

17.6.2 Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 1 00 habitants, par vitesse de connexion

17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet

17.9.1 Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise en faveur aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)

17.10.1 Moyenne mondiale pondérée des taux de droits de douane

17.11 .1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales

17.12.1 Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement

17.13.1 Tableau de bord macroéconomique

17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable

17.15.1 Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays

17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable

17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public -privé et aux partenariats avec la société civile

17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle

17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle

17.18.3 Nombre de pays dotés d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement

17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement

17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100% et un taux d'enregistrement des décès de 80%

Au niveau français - INSEE

17.2.1 Indicateurs :

17.i1 Aide publique au développement (APD) totale nette

17.i2 Montant de l'aide publique au développement (APD) bilatérale par secteur et par marqueur

17.i3 Endettement public (dette publique au sens de Maastricht)

17.i4 Endettement privé

17.i5 Indicateur de solidité financière (Regulatory Tier 1 capital to risk-weighted assets)

Multi-objectifs

(Indicateurs affectés à titre principal à d'autres ODD qui complètent le suivi de cet objectif) :

13.i4 Émissions françaises de gaz à effet de serre

Réalisation :

Direction Europe et rayonnement international,
région Bourgogne-Franche-Comté

Sources :

Nations unies, Cités et Gouvernements locaux et régionaux unis et Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Conception-réalisation :

Cécilia Bertin, **studio Inanuiicreation**

Novembre 2018

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

4, square Castan
CS 51 857
25 031 Besançon CEDEX

0 970 289 000

 **OBJECTIFS**
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

www.bourgognefranche-comte.fr

Retrouvez-nous sur   